

2. la prise en compte des recommandations du Comité exécutif des Grands Lacs et la désignation conjointe de produits chimiques en tant que produits chimiques sources de préoccupations mutuelles, aux fins d'application du présent accord.

Les Parties, en coopération et en consultation avec les gouvernements des États et de la province, les gouvernements tribaux, les Premières nations, les Métis, les gouvernements municipaux, les organismes de gestion des bassins versants, d'autres organismes publics locaux et le grand public, ciblent ces produits chimiques sources de préoccupations mutuelles pour mener des actions par :

1. la préparation de stratégies binationales concernant les produits chimiques sources de préoccupations mutuelles pouvant comprendre des dispositions relatives à la recherche, au suivi et à la surveillance, ainsi qu'à la prévention et au contrôle de la pollution;
2. la coordination entre les Parties et d'autres entités gouvernementales relativement à l'élaboration et à l'application de normes, d'objectifs, de lignes directrices et de critères nationaux relatifs à la qualité de l'eau, assujettis au droit et aux règlements nationaux applicables, au moyen de ce qui suit :
 - a) le maintien, l'examen périodique et la mise à la disposition publique des normes, objectifs, critères et lignes directrices actuellement applicables aux produits chimiques sources de préoccupations mutuelles;
 - b) l'harmonisation, s'il y a lieu, des normes, objectifs, lignes directrices et critères nationaux relatifs à la qualité de l'eau applicables aux produits chimiques sources de préoccupations mutuelles;
 - c) l'élaboration, au besoin, d'un nouvel ensemble de normes, objectifs, lignes directrices et critères nationaux relatifs à la qualité de l'eau applicables aux produits chimiques sources de préoccupations mutuelles;
 - d) l'examen et le traitement des cas d'abus ou de non-conformité aux normes, objectifs, lignes directrices et critères nationaux de qualité de l'eau applicables aux produits chimiques sources de préoccupations mutuelles;